

**Annexe 2**

Note de service n° 2022-23-9 du 6/12/2022

**Demande d'aménagement du temps de travail  
à temps partiel de droit selon  
la modalité hebdomadaire  
Année scolaire 2023-2024**

Je soussigné(e) : Mme M.

Nom d'usage : .....

Nom de famille : .....

Prénom : ..... Né(e) le : .....

Corps/Grade : .....

Poste actuel occupé :  à titre définitif  à titre provisoire  Réintégrant/intégrant le département

Ecole d'affectation (le cas échéant) : .....

Intitulé du poste (direction, adjoint, BD) : .....

Commune : .....

Circonscription : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Numéro de portable : .....

Adresse courriel : .....@.....

Position statutaire ou situation particulière en 2022-2023 (congé parental, disponibilité, CLM, CLD...) :  
.....

Participation au mouvement intra-départemental 2023 :  oui  non

sollicite un aménagement de mon temps de travail à temps partiel selon la modalité hebdomadaire.

1<sup>ère</sup> demande

Renouvellement

Ineat

**QUOTITE SOLLICITEE :  50 % (2 jours travaillés)  75 % (3 jours travaillés)**

<b>Journées travaillées</b>	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>				<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
			<i>Semaine 1</i>	<i>Semaine 2</i>	<i>Semaine 3</i>	<i>Semaine 4</i>		

**MOTIF :**

- Elever mon enfant de moins de 3 ans (ou mon enfant adopté arrivé dans mon foyer depuis moins de 3 ans) :
  - A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023
  - A l'issue de mon congé de maternité / de paternité / d'adoption / de congé parental d'accueil de l'enfant prévu le ..... et ce, jusqu'au 31 août 2024
- Au cas où mon temps partiel de droit pour élever mon enfant arriverait à échéance en cours d'année :
  - Je sollicite un temps partiel du 1<sup>er</sup> septembre 2023 jusqu'à la veille de son 3<sup>ème</sup> anniversaire et je réintègre mes fonctions à temps complet à compter de cette date
  - Je sollicite un temps partiel pour toute l'année scolaire (temps partiel de droit jusqu'à la veille de son 3<sup>ème</sup> anniversaire suivi d'un temps partiel sur autorisation)
- Au titre d'une situation de handicap
- Donner des soins :
  - Un conjoint
  - Un enfant à charge
  - Un ascendant malade ou dépendant

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, certaines données vous concernant sont collectées et utilisées dans le cadre de l'instruction de votre dossier (art.6 du RGPD).

- Accord
- Opposition

<p>Je prends acte que le temps partiel n'est accordé que pour l'année scolaire 2023-2024 et que son attribution ne donne aucune garantie sur la quotité obtenue ni sur le choix du ou des jours travaillés.</p> <p>Fait à ....., le .....</p> <p>Signature de l'intéressé(e)</p>	<p>Date</p> <p>Observations : .....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Signature et cachet de l'IEN <sup>(1)</sup></p>
--	--

<sup>(1)</sup> Pour les enseignants n'ayant pas de poste à titre définitif ou ayant perdu leur poste ou BD, la demande doit être adressée directement à la DPE1